

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bell:** Le premier ministre sait-il aussi qu'un ancien ministre, le député de Trinity, occupe sa place depuis trois jours en souriant?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Ma foi, monsieur l'Orateur, je partage le chagrin du député. Comme il l'a peut-être remarqué, les ministres présents dans trois cas agissent comme ministres suppléants pour ceux qui remplissent d'urgence des engagements au nom du gouvernement, qui à Paris, qui à Vancouver et dans d'autres coins du globe. Mais si le député regarde un peu ses propres rangs, il va s'apercevoir que vers la fin de la session les présences ont tendance à se faire un peu plus rares.

**M. Bell:** Le premier ministre verrait-il quelque inconvénient à répondre à la dernière partie de ma question quant à la possibilité de réintégrer le député de Trinity dans le cabinet, maintenant que la politique qu'il a précisée a été adoptée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette partie de la question n'est pas recevable, je pense.

**L'hon. M. Hees:** Comme question complémentaire...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député de Greenwood.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LA VENTE D'AVIONS PHANTOM À ISRAËL

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme un rapport de presse attribue au ministre certaines observations concernant la vente d'avions à réaction Phantom à Israël, pourrait-il dire à la Chambre quelle est la position du gouvernement à cet égard?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, étant donné la publicité qu'a reçue ce compte rendu de presse, il est indispensable, je crois, que je rétablisse les faits. Ce compte rendu est inexact. Je n'ai fait aucune observation...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Naturellement, le ministre ne peut répondre que si l'on invoque le Règlement ou si l'on soulève la question de privilège à cause de la règle bien établie que les députés ne peuvent questionner les ministres sur des déclarations faites hors de la Chambre. Mais si l'on est d'accord, le ministre peut être admis à faire cette déclaration. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** A l'appel des motions.

**L'hon. M. Sharp:** Alors, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La question ayant été soulevée, il me semble important que je mette les choses au point, si la Chambre le veut bien. Une certaine confusion règne à ce sujet.

Pas plus à la réunion ministérielle de l'OTAN qu'au cours d'une conférence de presse, je n'ai fait, à Rome, de commentaires au sujet de la vente par Washington d'appareils militaires à Israël, si ce n'est que j'ai dit que cette question avait été examinée au cours de la réunion de l'OTAN. Nous avons évidemment évoqué la mise en place du dispositif soviétique en République arabe unie, qui constitue un sujet de préoccupation. Je ne me suis pas opposé, et je ne m'oppose pas présentement, à la vente éventuelle d'appareils militaires à Israël et je regrette vivement que cette information erronée, parue dans la presse, ait pu créer une telle impression.

## LES PARCS NATIONAUX

### LA VALIDATION DE BAUX À VIE PAR LA COUR SUPRÊME—LE SORT RÉSERVÉ AU BILL C-152

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant que le ministre et ses collaborateurs ont pu étudier d'une manière plus approfondie la décision de la Cour suprême quant à la validité de certains baux concernant les parcs nationaux, peut-il indiquer à la Chambre si le gouvernement compte aller de l'avant avec le bill C-152 ou bien s'il a l'intention de le mettre au rancart, comme cela s'impose?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, nous n'avons pas encore terminé nos études de ce problème et de la décision de la Cour suprême du Canada. Aussitôt qu'elles le seront, il me fera plaisir de faire rapport à la Chambre et à l'honorable député.

## LES CÉRÉALES

### L'EXPLICATION DES MISES EN DEMEURE DE LA COMMISSION DU BLÉ QUANT AU REMBOURSEMENT DES AVANCES—LA PERCEPTION DES AVANCES DE 1970-1971

[Traduction]

**M. A. B. Douglas (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au minis-